



DRIVE Fixed 1 an

Drive**ENGIE**

Prix fixes électricité pour les contrats conclus en Septembre 2023

Pour les particuliers en Région Flamande

Prix, 6% de tva comprise⁽¹²⁾

Composition du prix de votre énergie⁽⁹⁾



- Energie fournie (ENGIE)
- Coûts de réseaux (Gestionnaire de réseau)
- Impôts, charges et tva (Gouvernement)

Vos avantages

- Rechargez votre véhicule à un Tarif de nuit très bas. Votre maison en bénéficie également
- 100% d'électricité verte belge
- Évitez les surprises grâce à un prix fixe pendant 1 an

Services gratuits

- Avec l'app Drive, rechargez automatiquement aux heures creuses et ENGIE vous paie pour les kWh rechargés intelligemment.
- Service client 5 étoiles en ligne et par téléphone
- Facture par e-mail et via la poste

Prix fixes de l'énergie - 1 an

Redevance fixe ⁽¹⁾	Prix par kWh (€cent/kWh)					Coûts énergie verte & cogénération ⁽⁵⁾ (€cent/kWh)		
	Type d'usage	Normal	Bihoraire Heures pleines	Bihoraire Heures creuses	Exclusif Nuit			
100,70 €/an	+	Consommation ⁽²⁾	20,807	22,880	17,101	19,531	+	2,241
	-	Injection ⁽³⁾	6,666	8,336	2,391			

**DRIVE Fixed 1 an**

Prix fixes électricité pour les contrats conclus en Septembre 2023

Pour les particuliers en Région Flamande

Prix, 6% de tva comprise⁽¹²⁾**Coûts de réseaux (distribution et transport)⁽⁶⁾**

Région Flamande	Compteur digital				
Gestionnaire du réseau de distribution	Distribution **				
	Tarif capacitaire moyenne des pics mensuels*	Total tarif-kWh	Total tarif-kWh exclusif nuit	Tarif gestion de données régime de mesure : quart-horaire	Tarif gestion de données régime de mesure : mensuel/annuel
	€/kW/an	€cent/kWh	€cent/kWh	€/an	€/an
FLUVIUS ANTWERPEN	40,0309	3,74193	2,60192	14,53	13,39
FLUVIUS LIMBURG	37,6491	3,94475	2,81516	14,53	13,39
FLUVIUS WEST	41,0824	3,81831	2,72467	14,53	13,39
GASELWEST	48,7615	4,98204	3,36755	14,53	13,39
IMEWO	43,5071	4,01029	2,82576	14,53	13,39
INTERGEM	39,0604	3,65582	2,59558	14,53	13,39
IVEKA	45,0292	4,21339	2,89091	14,53	13,39
IVERLEK	43,6742	3,88562	2,77610	14,53	13,39
PBE	53,0580	3,64580	2,89941	14,53	13,39
SIBELGAS	48,1157	4,57544	3,22842	14,53	13,39

Cette liste de prix comprend les tarifs du réseau de distribution incluant déjà les coûts de transport.

Région Flamande	Compteur analogique				
Gestionnaire du réseau de distribution	Distribution				
	Tarif capacitaire terme fixe	Total tarif-kWh	Total tarif-kWh exclusif nuit	Tarif gestion de données régime de mesure : mensuel/annuel	Tarif prosumer (7)
	€/an	€cent/kWh	€cent/kWh	€/an	€/kW/an
FLUVIUS ANTWERPEN	100,0746	5,70831	4,56830	13,39	38,56
FLUVIUS LIMBURG	94,1280	6,08459	4,95500	13,39	41,11
FLUVIUS WEST	102,7034	6,10955	5,01591	13,39	41,28
GASELWEST	121,9000	7,40908	5,79459	13,39	50,05
IMEWO	108,7666	6,23503	5,05050	13,39	42,12
INTERGEM	97,6472	5,76780	4,70756	13,39	38,97
IVEKA	112,5720	6,37959	5,05710	13,39	43,10
IVERLEK	109,1906	6,12534	5,01581	13,39	41,38
PBE	132,6484	6,47113	5,72474	13,39	43,71
SIBELGAS	120,2888	6,93899	5,59198	13,39	46,87

Cette liste de prix comprend les tarifs du réseau de distribution incluant déjà les coûts de transport.

**DRIVE Fixed 1 an**

Prix fixes électricité pour les contrats conclus en Septembre 2023

Pour les particuliers en Région Flamande

Prix, 6% de tva comprise⁽¹²⁾**Suppléments****Suppléments (€cent/kWh)**

Cotisation sur l'énergie 0,20417

Cotisation Fonds Energie Région Flamande⁽⁸⁾ (€/mois)

Résidentiel (avec domicile) 0,00

Résidentiel (sans domicile) 9,54

Accise fédérale⁽¹¹⁾ (€cent/kWh)

Consommation entre 0 et 3.000 kWh 5,03288

Consommation entre 3.000 et 20.000 kWh 5,03288

Consommation entre 20.000 et 50.000 kWh 4,81876

Consommation entre 50.000 et 1.000.000 kWh 4,74668

- (1) La redevance fixe n'est imputée que 1 seule fois chez les clients pour lesquels le prélèvement et l'injection appartiennent au même pack chez ENGIE.
- (2) Le prix offert peut être modifié dans le courant du mois (p.ex. suite à des variations dans la disponibilité d'électricité sur le marché). Le prix valable est celui qui est affiché sur engie.be à la date de souscription du contrat. Les formules de prix sont valables pour tous les contrats conclus en Septembre 2023 et débutant au plus tard le dernier jour du 6e mois après la souscription du contrat.
- (3) Le tarif d'injection correspond aux prix auxquels ENGIE achète votre électricité produite et injectée sur le réseau conformément aux Conditions Contractuelles de votre Contrat. Ce tarif s'applique uniquement pour les installations de production décentralisées situées en Belgique raccordées en basse tension et disposant d'un compteur intelligent ou bidirectionnel. En plus du tarif d'injection, une redevance fixe est due et sera facturée sauf si vous êtes déjà client chez ENGIE pour la livraison d'électricité, auquel cas vous payez une seule redevance fixe du tarif de consommation. Le prix d'injection n'est pas soumis à la TVA.
- (5) Ces coûts sont calculés de la manière suivante : $Q \times Pc$ pour le coût énergie verte et le coût cogénération. Q correspond au pourcentage, tel que déterminé légalement, des prélèvements du client pour lequel ENGIE doit remettre des certificats d'énergie verte et des certificats de cogénération. Pc correspond au prix par certificat d'énergie verte et s'élève en Septembre 2023 à 100 €. Le prix par certificat de cogénération s'élève à 28 €. Ces prix sont hors TVA. Les coûts sont repris séparément sur la facture et sont adaptés en fonction des modifications légales.
- (6) Les coûts de réseau sont approuvés par la CREG et par la VREG.
- (7) Le tarif prosumer s'applique aux installations d'une puissance de production maximale de 10 kVA disposant d'un compteur d'électricité tournant à l'envers. Il est porté en compte au prorata de l'année civile. Vous trouverez davantage d'informations sur VREG.be.
- (8) Vous ne payez pas de TVA sur ces coûts.
- (9) Le calcul a été effectué en août 2022 pour un contrat EASY Indexed sur la base d'une consommation privée de 3 500 kWh/an en Flandre. Prix 6% de tva comprise.
- (10) Vous trouverez plus d'informations sur vos paiements sur www.engie.be/fr/support/faq/facture/paiements/.
- (11) Droit d'accise spécial d'application à partir du 01/01/2022 remplaçant les contributions pour les obligations de service public fédéral et la cotisation fédérale. Il est calculé sur base annuelle, suivant un tarif dégressif par tranche de consommation.
- (12) La TVA peut être adaptée en fonction des modifications légales.

(*) Si votre «pic mensuel» est inférieur à 2,5 kW, vous serez facturé en tout cas avec un minimum de 2,5 kW selon les règles de la VREG (<https://www.vreg.be/nl/veelgestelde-vragen/hoeveel-capaciteitstarief-betaalt-u-voor-een-kilowatt>).

(**) Si la somme de votre tarif capacitaire et votre total du tarif-kWh est supérieure au tarif maximum, qui est de 20,35480 c€/kWh, vous payerez au maximum ce tarif plafonné. Le traitement des données tarifaires n'a pas été pris en compte dans le tarif maximum.

Drive est une offre réservée aux consommateurs propriétaires ou utilisateurs d'une voiture électrique rechargeable, sous réserve de remplir une déclaration sur l'honneur que nous pouvons vérifier à tout moment.

Toute la consommation d'électricité verte prélevée à votre Point de prélèvement bénéficie de cette offre.

Origine de l'électricité verte fournie dans le cadre de DRIVE: sources d'énergie renouvelables belge (100%).

Frais de rappel et de mise en demeure^{(9) (10)}**Montants d'application en 2023**

Frais de rappel (1er gratuit) 7,50 € (max)

Mise en demeure 15,00 € (max)